



Section académique de Créteil
SNFOLC, Maison départementale des syndicats
11-13 Rue des Archives 94010 Créteil Cedex
☎ 01 49 80 91 95 - 68 92
snfolc.creteil@gmail.com

MOUVEMENT INTRA

Saisie des vœux :
du 15 au 29 mars 2015 à 14H

(Ces dates sont celles de l'académie de Créteil, elles peuvent être différentes dans les autres académies)

Sur www.education.gouv.fr/prof-siam

Prenez RDV avec les responsables FO
pour faire vos vœux :
Tel : 01.49.80.91.95 ou 68.92.

La circulaire rectorale (Créteil) va sortir mi-mars.

Projet de calendrier

- Retour des confirmations avec pièces justificatives : 6 avril

- Priorités médicales (Handicap) : date limite 31 mars (examinées en commission le 10 mai)

- Affichage des barèmes et contestation :

du 18 avril au 21 avril sur SIAM. 30 avril : date limite de réception à la DPE des demandes écrites de modification des barèmes retenus

Attention, votre barème aura pu changer depuis que vous aurez fait votre demande, le rectorat ayant vérifié toutes les pièces justificatives. Les commissaires paritaires du SNFOLC vont vous envoyer un courrier avec le barème retenu par le rectorat : lisez-le bien.

- Commission barèmage (où siège FO) :

du 12 au 18 mai

- 2ème affichage des barèmes: 19 mai (12h) au 22 mai

**VERIFIEZ BIEN VOS BAREMES
AVANT LES COMMISSIONS DE MAI :
APRES IL SERA TROP TARD**

Affectations :
Du 8 au 13 juin

Mouvement spécifique: GT le 11 mai

ATTENTION : les TZR doivent formuler leurs « préférences » pendant l'intra (15 au 29 mars).

- Envoi des confirmations : 11 mai, qui doivent être retournées corrigées et signées au rectorat le 27 mai
- Affectation des TZR : du 11 au 13 juillet.

**Envoyez votre fiche syndicale à FO
afin que nous vous défendions**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTEZ FO !**

Permanences au syndicat tous les jours
(en cas de non réponse, laissez un message,
nous vous rappellerons)

HORS CLASSE 2016

➤ Agrégés

- « enrichir » son dossier sur I-PROF : avant le 26 fév
- avis du chef d'étabt : avant le 11 mars
- avis de l'inspection : avant le 15 mars
- ensuite, les avis sont visibles sur I-PROF au plus tard le 6avril

CAPA : 14 avril - CAPN : 28 au 30 juin

(circ n°2016-041 du 03/3/2016)

➤ Certifiés/PEPS/CPE

- « enrichir » son dossier sur I-PROF : avant le 21 mars
- avis du chef d'étabt : 22 mars au 08 avril
- avis de l'inspection : 05 avril au 8 mai
- ensuite, les avis sont visibles sur I-PROF

- **CAPA : Certifiés le 24 juin,**

CPE et P.EPS : 21 juin

(Circ n°2016-042 du 7 mars 2016)

**Envoyez votre fiche syndicale à FO
afin que nous vous défendions**

Notation administrative :

- **Campagne du 22 février mars au 25 mars**
- **Lettres de contestation pour Capa à renvoyer sous couvert « quelques jours » avant le 20 mai 2016.**

**Demander à FO l'info académique
spéciale notation administrative**

**Contactez FO sans attendre pour que
nous vous défendions**